

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Réunion du 8 décembre 2023

028-282800366-20231208-B_2023_51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2023
Publication : 11/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

B 2023 – 51 : Approbation du compte-rendu du bureau du 17 novembre 2023

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 1^{er} décembre 2023 à l'initiative de son président, s'est réuni le 8 décembre 2023 au Conseil Départemental, sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Membres présents avec voix délibérative :

M. Christophe Le Dorven, M. Francis Pecquenard, M. Didier Garnier, M. Marc Guerrini,

Membres excusés :

Mme Sylvie Honneur-Bûcher

Pouvoir(s) :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1424-1 à L 1424-50 et R 1424-1 à R 1424-55.

Le bureau s'est réuni le 17 novembre 2023 et a délibéré sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Considérant que les débats de la séance ont été transcrits dans un compte-rendu.

Le Bureau du CASDIS, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 17 novembre 2023.

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /